

ver de l'emploi, il devient par conséquent impossible aux gens âgés de 60 ans de s'en trouver. Il y a donc lieu de consentir quand même un revenu à ces gens-là. C'est pourquoi nous voudrions que tous les couples, tous les individus, en fait, tous les Canadiens âgés de 60 ans, aient droit à la pension de la sécurité de la vieillesse.

Et il est pénible de constater, par exemple, dans des familles où le père est âgé de 60 ou 61 ans et où il y a encore 7 ou 8 enfants, dont plusieurs sont aux études,—ce qui est extrêmement dispendieux—qu'il n'a plus la possibilité de travailler parce qu'il a 60 ans, parce qu'il n'a pas la compétence nécessaire, ou pour toute autre raison. A ce moment-là, il doit s'adresser au bureau du bien-être social qui, je le répète, n'accorde pas des prestations honnêtes, mais de maigres pitances.

• (1250)

On a tort de prétendre, comme le fait le ministère des Affaires sociales à Québec, que la nourriture, les vêtements et les effets personnels de deux personnes ne représentent qu'une valeur de \$78.

Monsieur le président, il est épouvantable de constater de telles choses. C'est pour cela qu'on aurait ici l'occasion de régler au moins le problème des personnes âgées de 65 ans ou plus. Et je me demande pourquoi le gouvernement ne le ferait pas. A ce moment-là, nous corrigerions une injustice grave et, par le fait même, nous aiderions les provinces, qui sont prises avec un manque de fonds. Aussi leur est-il impossible de suffire à la demande, par suite du trop grand nombre de gens qui doivent recourir au bien-être social, n'ayant pas la possibilité de se trouver un emploi, ou n'ayant pas travaillé assez longtemps pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le président, il me semble que ces suggestions ne sont pas exorbitantes et qu'elles devraient être prises sérieusement en considération. Je suis prêt, monsieur le président, à répondre à la question de l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard).

M. Béchard: Monsieur le président, il y a longtemps que j'ai cessé, pour ma part, de croire à la sincérité de la théorie du Crédit social, et le discours de l'honorable député de Champlain ne laisse pas de corroborer cette conviction.

J'aimerais lui demander comment il concilie le principe qu'il a exposé assez fortement tout à l'heure, au cours de ses remarques, à savoir que la sécurité sociale devait relever exclusivement des provinces, avec l'affirmation suivante qu'il faisait de même souffre: Nous avons proposé et proposons encore—et notre chef lui-même l'a fait hier—le versement de \$1,200, \$1,800, \$3,000 et \$5,000 aux vieillards et à ceux qui sont dans le besoin.

Le député voudrait-il dire où est la logique créditiste dans cet exposé?

M. Matte: Monsieur le président, l'honorable député s'empare facilement pour rien. J'ai bel et bien dit, dans mon exposé, que quand un gouvernement ne prend pas ses responsabilités, il faut tout de même faire quelque chose pour les gens. Je soutiens qu'au moment où le gouvernement fédéral a pris en main la sécurité de la vieillesse, il palliait une difficulté au niveau des provinces.

Je répondrai maintenant à la deuxième partie de la question du député où il disait que la sécurité sociale relève des provinces. Je suis parfaitement d'accord là-dessus, et lorsque nous établissons des normes générales et que nous disons que nous devons avoir un revenu mini-

mum garanti, c'est le rôle du gouvernement fédéral de coordonner l'action, et ce dans toutes les provinces du Canada. Il n'y a pas de mystère là-dedans, et je ne comprends pas pourquoi l'honorable député trouve cela illogique.

La sécurité sociale est du domaine provincial, mais le rôle du gouvernement fédéral est d'en assurer la coordination, afin d'établir la justice pour tous les citoyens du Canada. Mais l'administration doit être faite par les provinces. Ce serait l'idéal! Nous prêchons la décentralisation administrative, afin que les gens de toutes les régions du pays soient mieux servis. Mais cela ne nous empêche pas de présenter nos solutions aux problèmes dans tous les domaines. Nous représentons les mêmes citoyens que les députés provinciaux et le bien-être de la population de nos circonscriptions respectives nous tient à cœur, comme à n'importe quel député provincial. A ce moment-là, nous cherchons, avec tout le monde, à trouver des solutions adéquates, qu'elles soient provinciales ou qu'elles soient fédérales.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Béchard: Non, j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je suis heureux de constater que l'honorable député reconnaît que le gouvernement fédéral a juridiction dans ce domaine, mais je voudrais lui poser une question.

Vu qu'il semble se scandaliser, lui aussi, de l'augmentation des pensions scindonnée dans l'exposé budgétaire, j'aimerais lui demander si son parti a l'intention de présenter, avant de le mettre en application, le programme que son chef a élaboré récemment dans la province de Québec, pour ne pas intervenir dans ce domaine?

M. Matte: Monsieur le président, ce que le chef du Crédit social a élaboré est dans le programme actuel du parti Crédit social du Canada. Il est bien dit que l'administration des programmes de sécurité sociale sera évidemment, si les provinces le décident ainsi, confiée à l'administration des provinces, en autant qu'elles respectent les normes de base qui ont été établies pour l'ensemble du pays. C'est dans le programme du parti Crédit social du Canada, où il est même précisé, monsieur le président, que ce sont les provinces qui décideront si elles doivent elles-mêmes l'appliquer ou si elles en laisseront le soin au gouvernement central. Voilà le véritable fédéralisme que l'on veut. Nous disons qu'il faut donner à chacune des provinces son autodétermination, afin qu'elle puisse elle-même décider la façon dont elle doit administrer le programme, si elle doit le faire elle-même ou le faire administrer par le gouvernement fédéral.

Encore une fois, il n'y a pas de mystère là-dedans; il n'y a rien d'illogique. Nous sauvegardons nos principes de base, tout en proposant des solutions aux problèmes sociaux que confrontent toutes les provinces.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire une observation et poser une question.

Si l'honorable député veut bien relire ce qu'il vient de dire, il va s'apercevoir qu'il existe une différence considérable entre sa décentralisation administrative et la décentralisation politique. Ce qu'il a dit est la négation même du fédéralisme. Il serait peut-être bon qu'il réfléchisse là-dessus et qu'il ajuste son violon.